

Femme insultée par un policier : classement de l'enquête pour «injures»

Par Le Figaro avec AFP
Publié à l'instant

▶ Écouter cet article ⓘ

00:00/02:24 🔊



Le ministre de l'Intérieur Gérald Darmanin avait estimé que ce policier n'avait «plus sa place» au sein de la police nationale. *Le Figaro*

Le parquet de Paris a classé sans suite l'enquête ouverte pour «*injures non publiques*» visant un policier accusé d'avoir traité de «pute» une plaignante pour agression sexuelle, a indiqué jeudi 17 mars à l'AFP le parquet de Paris.

«*La procédure ouverte du chef d'injures non publiques à caractère sexiste a été classée sans suite le 25 février*», a précisé le parquet, confirmant une information de Mediapart. Début février, le site d'informations en ligne avait révélé l'histoire de cette jeune femme de 34 ans qui avait déposé une première plainte dans la nuit du 4 au 5 février auprès de policiers du commissariat des 5e et 6e arrondissements de Paris pour «*agression sexuelle en état d'ivresse*», entraînant l'ouverture d'une enquête.

Un policier de ce commissariat l'avait rappelée à la mi-journée et lui avait laissé un message vocal sur son répondeur pour lui demander de venir compléter sa plainte. Croyant avoir raccroché, on entend le fonctionnaire plaisanter avec une de ses collègues: «*Je la rappellerai de toute façon parce que là, elle doit être en train de cuver!*» Lisant ensuite à haute voix un extrait de la plainte de

la jeune femme, il ajoutait : «*Elle n'a pas de sens la plainte en fait*». «*Ah évidemment, elle refuse la confrontation*», disait-il ensuite. «*C'est vraiment une pute. (...) Putain, elle refuse la confront' en plus la pute. Comme par hasard. En fait c'était juste pour lui casser les couilles, je suis sûr. (...) Putain, grosse pute*», concluait-il, avant que le combiné soit bien raccroché.

De nombreuses critiques

«*La procédure a été classée sans suite faute de caractérisation de l'infraction, les propos ayant été tenus sans volonté de les porter à la connaissance de la plaignante*», a justifié le ministère public. Cette affaire avait suscité de nombreuses critiques, notamment au sein des milieux féministes qui dénoncent régulièrement la mauvaise prise en compte par les forces de l'ordre des victimes de violences sexuelles. Le ministre de l'Intérieur Gérard Darmanin avait estimé que ce policier n'avait «*plus sa place*» au sein de la police nationale.

Le préfet de police Didier Lallement avait lui condamné «*des propos inadmissibles*» et annoncé avoir saisi la «*police des polices*» (IGPN) d'une enquête administrative et avait demandé la suspension du policier à titre conservatoire. La plaignante avait déposé plainte devant l'IGPN concernant ces injures, entraînant l'ouverture de cette seconde enquête le 16 février, désormais classée.

À VOIR AUSSI - La justice confirme la mise en examen de Gérard Depardieu pour viols et agressions sexuelles